



SCOUTS DU SENEGAL

REGION

DISTRICT

GROUPE



A U T O R I S A T I O N D E C A M P E R

AUTORISATION DE CAMPER

(à joindre pour signature du C.R. au dossier administratif)

REGION

GROUPE DISTRICT

UNITE

NOM DU CHEF DU GROUPE

L'unité désignée ci-dessus est autorisée à camper du

Au à

L'unité comprenant

Campeurs sera dirigée par : Chef de camp

Adresse

Formation

Assistant(e)

1. Adresse

2. Adresse

3. Adresse

En l'absence du chef de groupe c'est le C.R. qui le remplace

Le chef de groupe certifie :

- que les responsables participant à ce camp ont reçu la formation nécessaire à l'encadrement d'un camp de scoutisme.
- Que les jeunes participant à ce camp sont régulièrement adhérents de l'Association des Scouts du Sénégal.
- Qu'aucun jeune non-adhérent ne participe au camp.

Fait à Le

Signature du Chef de groupe

Le Commissaire Régional ou de district, au vu des renseignements portés ci-dessus autorise l'unité désignée à camper aux dates et lieu indiqués.

Fait à le

Signature du commissaire